

Jean Gotta Group / Vlevia Group

Synthèse de l'opération de concentration communiquée par la partie notifiante :

Le 6 janvier 2021, l'Autorité Belge de la Concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration, conformément à l'article IV.10 du Code de Droit Économique, par lequel Jean Gotta Group acquiert la totalité des actions de Vlevia Group.

Vlevia Group continuera à exister en tant que marque indépendante dans le giron de Jean Gotta Group, et l'implication des actionnaires actuels de Vlevia Group persistera du fait que trois de ces quatre actionnaires prendront, dans le cadre de l'opération, une participation au capital de Jean Gotta Group.

Vlevia Group et Jean Gotta Group sont principalement actives dans le secteur de l'achat de boeufs destinés à l'abattage, la transformation et la vente en gros de viande de boeuf. Elles sont également actives, de manière accessoire, dans les secteurs de l'achat de veaux destinés à l'abattage, de l'achat d'autres animaux abattus (porcs, veaux, agneaux, volailles), de la transformation et de la vente en gros de viande au sens large ainsi que l'engraissement de bovins destinés à l'abattage.

Conformément à l'article IV.70 § 1er du Code de Droit Économique, les Parties ont demandé l'application de la procédure simplifiée.